
Nombre de membres**en exercice:** 32**Présents :** 25**Votants:** 31**Séance du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 12 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Jean-Marie FABRE, François BONO, Jean-Claude GUIRAUD, Françoise PONS, Michel PETIT, Didier GAVALDA, Alain RICARD, Nicolas ALIBERT, Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Christine BERNOT, Francis GALINDO, Marie-Christiane BOUSQUET, Bernard CALVET, Christine CALVET, Gilles COMBES, David ESCANDE, Françoise GAU, Roger MEUNIER, Françoise NOGUES, Myriam PELFORT, Elsa PERRICHON, Patrick PISTRE, Thierry RAIMBAULT, Serge SERIEYS, Jean-Michel TALMANT

Représentés: Lucien BIAU par Jean-Claude GUIRAUD, Jean-Marie DESSENS par Brigitte PAILHE FERNANDEZ, Paul MUFFATO par Christine BERNOT, Christian SAISSAC par Thierry RAIMBAULT, Valérie SEGUIER par François BONO, Denis SOLIVERES par Jean-Marie FABRE

Excuses:

Absents: Geneviève VIALATTE

Secrétaire de séance: François BONO

Objet: Modification du tableau d'évaluation des charges transférées 2022 - Attributions de compensation aux communes - DE 2022_118

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2022.

APPROUVE le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au nouveau tableau annexé.

Objet: Approbation des tarifs annuels et du tableau de classement des professionnels pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) - DE_2022_119

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs ci-dessus pour la REOM 2023 ainsi que la grille tarifaire des professionnels annexée à la délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Objet: Motion adoptée par la communauté de communes - DE_2022_120

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la motion proposée par l'association des maires de France, conformément au modèle joint.

Objet: Convention avec le CDRP - DE_2022_121

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet de convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre, conformément au modèle joint.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Objet: Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS) - DE_2022_122

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE comme représentants au CNAS :

Collège des élus : Monsieur François BONO

Collège des agents : Madame Laëtitia JULIEN

Objet: Partage de la taxe d'aménagement - DE 2022 123

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter, dans les conditions définies ci-dessus, le principe de reversement de la part communale de taxe d'aménagement à la CCSVP.

DECIDE que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2022.

PRECISE que ces reversements seront applicables sur les taxes d'aménagement 2022 et 2023.

AUTORISE le Président ou son délégataire à signer une convention, conformément au modèle ci-annexé, fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée, et ayant délibéré de manière concordante.

AUTORISE le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Objet: Opération de réduction des bio-déchets - proposition d'une solution de compostage aux touristes - DE 2022 124

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la solution de compostage des bio-déchets à destination des touristes,

APPROUVE le tarif unitaire proposé pour les bioseaux,

Objet: Délégation de la compétence GEMAPI à compter du 1er janvier 2023 - DE 2022 125

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de déléguer cette compétence au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, conformément au modèle de convention ci-annexé.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Objet: Adoption du règlement de service de l'assainissement non collectif - DE 2022 126

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement de service de l'assainissement non collectif tel que joint en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Objet: Création d'un emploi permanent - DE 2022 128

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

La création d'un emploi d'attaché principal à temps complet relevant de la catégorie A au service Administratif à compter du 12 décembre 2022 ;

La création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet relevant de la catégorie C au service Voirie à compter du 12 décembre 2022.

Objet: Création d'un emploi permanent d'agent technique (service ordures ménagères) - DE 2022 129

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux

DECIDE

- La création à compter du 1^{er} janvier 2023 d'un emploi permanent d'agent technique (service ordures ménagères) dans le grade d'Adjoint technique territorial contractuel à temps non complet soit pour une durée hebdomadaire de 22 heures .

Objet: Fermeture de la crèche " Les Petits Cailloux " située à Lacrouzette pour déménagement - DE 2022 130

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la demande de fermeture exceptionnelle de la crèche de Lacrouzette du 28 au 30 septembre 2022 dans le cadre de son déménagement dans les locaux provisoires durant les travaux de la structure

Objet: Fin de la convention de mise à disposition (biens et équipements) entre la commune de Roquecourbe et la communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux suite à l'acquisition du bâtiment - DE 2022 131

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de mettre fin à la convention de mise à disposition de biens et d'équipements du bâtiment hébergeant la crèche « Ma Bulle » de Roquecourbe.

DONNE POUVOIR à M. le Président de la communauté de communes pour engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Objet: Demande d'augmentation d'agrément pour la crèche " Les Petits Troubadours " située à Burlats - DE 2022 132

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche « les petits troubadours » à Burlats

DONNE POUVOIR à M. le Président de la communauté des communes pour engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Objet: Financement d'association gestionnaire d'EAJE - Vabre - DE 2022 133

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention destinée à assurer le fonctionnement de l'Association « ADMR de Vabre » gestionnaire de la micro crèche de Vabre d'un montant de 13 545,10 €

DONNE POUVOIR au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet: Financement d'association gestionnaire d'EAJE - St Pierre de Trivisy - DE 2022 134

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention destinée à assurer le fonctionnement de l'Association « ADMR de Vabre » gestionnaire de la micro crèche de Saint Pierre de Trivisy d'un montant de 13 545,10 €

DONNE POUVOIR au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet: Financement d'association gestionnaire d'EAJE - Brassac - DE 2022 135

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention destinée à assurer le fonctionnement de l'Association « La Souris Verte » gestionnaire de l'EAJE de Brassac d'un montant de 18 963,14 €

DONNE POUVOIR au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet: Financement d'association gestionnaire d'ALSH Brassac - DE 2022 136

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention destinée à assurer le fonctionnement de l'Association « LEJ » gestionnaire de l'ALSH de Brassac d'un montant de 29 226,76 € pour la partie extrascolaire de l'ALSH.

DONNE POUVOIR au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet: Création d'un emploi permanent de conseiller séjour (service office de tourisme) - DE 2022 138

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux

DECIDE

- La création à compter du 1^{er} janvier 2023 d'un emploi permanent conseiller séjour (service office de tourisme) – grade d'Adjoint administratif territorial contractuel à temps non complet soit pour une durée hebdomadaire de 24 heures .

Objet: Création d'un emploi permanent d'infographiste (service administratif) - DE 2022 139

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux

DECIDE

- La création à compter du 1^{er} janvier 2023 d'un emploi permanent infographiste (service administratif) dans le grade d'Adjoint administratif territorial contractuel à temps non complet soit pour une durée hebdomadaire de 17.5 heures .

Objet: Création de deux emplois permanents d'agents techniques (service voirie - DE 2022 140

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux

DECIDE

- La création à compter du 1^{er} janvier 2023 de deux emplois permanents d'agents techniques (service voirie) dans le grade d'Adjoint technique territorial contractuel à temps complet.

Objet: AVENANT N°4 à la convention de mise à disposition auprès de l'association du Musée du Protestantisme - DE 2022 137BIS

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier la convention de mise à disposition auprès de l'association du Musée du Protestantisme par un Avenant n°4 quel que joint en annexe.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cet avenant ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Objet: Règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise - DE 2022 142

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise de la communauté de communes, tel que joint en annexe

DECIDE que ce nouveau règlement s'appliquera désormais pour tout ce qui concerne l'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise de la communauté de communes.

DONNE POUVOIR à Monsieur le président pour mettre en œuvre ce règlement et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Objet: Facturation vente de bois résineux - DE 2022 141BIS

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de facturer 2 255.23€ à la société Forest énergie en compensation des bois indûment prélevés sur une parcelle propriété de la communauté de communes.

Objet: Autorisation spéciale d'absence pour les Agents - DE 2022 127 BIS

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instituer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les autorisations spéciales d'absence au profit des Agents de la communauté de communes.

Objet: Convention pré-opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie - Projet foncier commune de Brassac - DE 2022 143 BIS

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention pré-opérationnelle à passer avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, et la commune de Brassac.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents afférents.

DONNE tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

Objet: Précision relative à la Déclaration de projet à caractère d'intérêt général pour la construction d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit " Planifol " à St-Salvy de la Balme qui nécessitera une mise en compatibilité du PLUI " Sidobre-Val d'Agout" - DE 2022 144

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE PRECISER la délibération en date du 25/07/2022 afin d'indiquer que l'ensemble des frais générés pour ce dossier soient à la charge du porteur de projet (société QENERGY).

Objet: Financement d'association gestionnaire d'ALSH - DE 2022 145

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention destinée à assurer le fonctionnement de l'Association « ADMR de Vabre » gestionnaire de l'ALSH de Saint Pierre de Trivisy d'un montant de 17 216,97 € pour la partie extrascolaire de l'ALSH.

DONNE POUVOIR au Président pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - ZA St Germier - DE 2022 146

Le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Budget principal CCSVP - DE 2022 147

Le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées.

Objet: Frais de facturation des actes administratifs - Hausse tarifs - DE 2022 148

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le tarif et les conditions de rédaction des actes en la forme administrative pour le compte des collectivités, conformément aux conditions énoncées ci-dessus.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toute pièce afférente à ce dossier.

Objet: Hausse tarifs 2023 - Mise à disposition des engins intercommunaux aux communes membres - DE 2022 149

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter de 10% les tarifs relatifs des prestations pouvant être réalisées par la communauté de communes.

FIXE les tarifs de mise à disposition aux communes membres de la communauté, conformément au tableau ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre ces nouveaux tarifs à compter du 01/01/2023.

Objet: Modification de la durée hebdomadaire de travail de Mme Alexandra VENES - DE 2022 150

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité,

De supprimer, à compter du 1^{er} mars 2023, un emploi permanent à temps non complet à 30.5 heures hebdomadaires d'adjoint technique (fonction aide auxiliaire de puériculture) ;

De créer, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps complet à 35 heures hebdomadaires d'adjoint technique (fonction aide auxiliaire de puériculture) ;

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Objet: Modification de la durée hebdomadaire de travail de Mme Déborah WAVRANT - DE 2022 151

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité,

De supprimer, à compter du 1^{er} mars 2023, un emploi permanent à temps non complet à 31.5 heures hebdomadaires d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (fonction aide auxiliaire de puériculture) ;

De créer, à compter de cette même date, un emploi permanent à temps complet à 35 heures hebdomadaires d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (fonction aide auxiliaire de puériculture) ;

D'inscrire au budget les crédits correspondants.